



18 octobre 2016

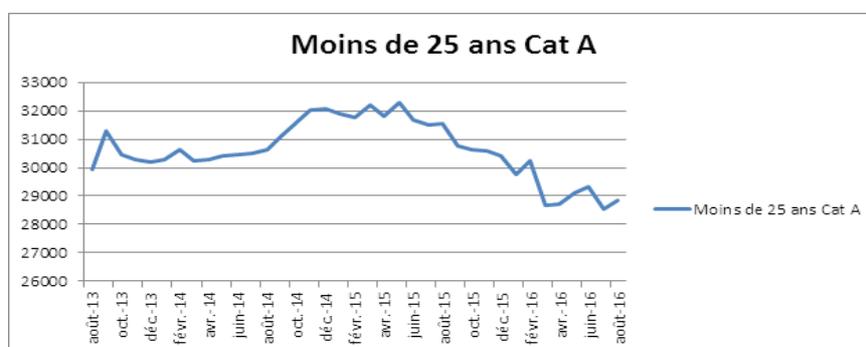
Communiqué de presse

Emploi des jeunes : une nette amélioration en Pays de la Loire

L'emploi des jeunes est une priorité de l'action de l'Etat. Les dernières statistiques montrent une diminution du chômage des jeunes en région Pays de la Loire.

Fin août 2016, le nombre de jeunes de moins de 25 ans inscrits à Pôle Emploi en catégorie A en Pays de la Loire était de 28 830, soit une baisse de 8,6 % sur un an. Ce chiffre est ainsi revenu au niveau du mois d'août 2012, alors même que la population des Pays de la Loire a augmenté pendant cette période de près de 1 % par an en moyenne.

Les dernières statistiques publiées par l'INSEE indiquent que le taux de chômage global en région Pays de la Loire est de 8,4% au deuxième trimestre 2016, soit une baisse de 0,4 points par rapport au premier trimestre et une baisse de 0,6 points sur un an.



Des dispositifs d'accompagnement renforcé vers l'emploi

La politique de l'Etat, en lien avec les partenaires du service public de l'emploi (Pôle Emploi, conseil régional, missions locales, Cap Emploi...) consiste à soutenir d'abord les jeunes les plus éloignés de l'emploi :

- pour les jeunes en situation de précarité - c'est-à-dire disposant de ressources inférieures à 535 euros par mois - qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude : la Garantie Jeunes, mise en œuvre par les missions locales, consiste en un accompagnement individuel renforcé avec des mises en situations professionnelles, et une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 461,72€, en échange d'un engagement d'assiduité du jeune. Déployé par vagues successives, le dispositif est désormais en vigueur dans les cinq départements de la région depuis septembre 2016. Plus de 2 500 jeunes en ont déjà bénéficié en Pays de la Loire depuis début 2015, et un millier de jeunes supplémentaires en bénéficieront d'ici la fin de l'année.

- pour les jeunes demandeurs d'emploi de longue durée : l'Accompagnement Intensif vers l'emploi durable des Jeunes (AIJ), mis en œuvre par Pôle Emploi, leur permet d'être particulièrement soutenus dans leurs démarches : mieux connaître le marché du travail, valoriser leurs atouts, acquérir les méthodes de recherche d'emploi appropriées, et d'être soutenus durant la période d'intégration en entreprise ou en formation. Ce dispositif a déjà bénéficié à 7 400 jeunes en Pays de la Loire en 2015 et 2016.

Des aides à l'embauche ciblées

- pour les jeunes peu ou pas qualifiés : les emplois d'avenir sont un contrat aidé spécifique d'une durée de 1 à 3 ans, subventionné par l'Etat à hauteur de 75% du SMIC pour les employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités, hôpitaux...), et 35% du SMIC pour les employeurs du secteur marchand (entreprises...), sous réserve d'un engagement d'accompagnement et de formation du jeune par l'employeur. Ils bénéficient actuellement à près de 5 000 jeunes en Pays de la Loire, et près de 2 800 nouveaux contrats auront été signés en 2016.
- pour les jeunes résidant dans les quartiers de la politique de la ville : le contrat initiative emploi « Starter » est un contrat aidé spécifique subventionné par l'Etat à hauteur de 45% du SMIC pour les recrutements de ces jeunes dans le secteur marchand (entreprises...). Plus de 1 250 jeunes en ont déjà bénéficié en Pays de la Loire.

Par ailleurs, les jeunes bénéficient pleinement de la prime à l'embauche pour les PME, qui s'adresse aux entreprises de moins de 250 personnes qui embauchent un salarié payé jusqu'à 1,3 fois le SMIC pour un contrat d'au moins 6 mois, sans critère d'âge du salarié : ces embauches bénéficient durant les deux premières années d'une prime trimestrielle de 500 €, soit jusqu'à 4.000€ au total. Avec près de 50 000 demandes reçues entre le 25 janvier 2016 et le 30 septembre 2016 en Pays de la Loire, cette prime stimule effectivement la création d'emplois par les entreprises. La répartition départementale est la suivante : 20 000 en Loire-Atlantique, 10 000 en Maine-et-Loire, 3500 en Mayenne, 5000 en Sarthe et 11 000 en Vendée.

Doubler le nombre de formations pour les demandeurs d'emploi

Les jeunes sont également parmi les principaux bénéficiaires du « Plan 500 000 formations supplémentaires », qui vise à doubler le nombre de formations des demandeurs d'emploi par rapport à 2015. Ce plan national, dont la mise en œuvre est territorialement pilotée par le conseil régional, encourage les formations qui permettent un accès rapide à l'emploi, et notamment les solutions de formation «sur-mesure» et réactives aux besoins des entreprises du territoire.

État, Région, Pôle emploi et partenaires sociaux sont fortement mobilisés pour déployer cette initiative. Au 31 juillet 2016, 17 963 demandeurs d'emploi sont ainsi entrés en formation, soit 6 289 de plus (+54%) qu'en 2015 à la même période. Des contingents importants sont également attendus pour les formations qualifiantes qui débutent en septembre-octobre. Parmi ces bénéficiaires de formations supplémentaires, 29 % sont âgés de moins de 25 ans, soit plus de 5 000 jeunes demandeurs d'emploi formés en Pays de la Loire.

**Préfecture de la région Pays de la Loire,
Préfecture de la Loire-Atlantique**

Service régional de la communication interministérielle (SRCI)

02 40 41 20 90 / 20 91 – 06 78 75 50 67

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

<http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr>

[@prefet44](#)